

Commission des Pétitions
Réunion du 27 01 2021

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1759** - Vereinfachung des Rückerstattungsverfahrens der CNS durch digitale Einreichung*

Dépôt: le 15.01.2021 à 21:59

Pétitionnaire: Volker Mayer

*Demande de pétition publique **1760** - Pour l'élection des Juges de Paix et des Procureurs d'État par les électeurs*

Dépôt: le 16.01.2021 à 15:13

Pétitionnaire: Bob Moris

*Demande de pétition publique **1762** - Corona: all Geimpften soll seng Grundrechter direkt zrèckkréien / toute personne vaccinée doit récupérer ses droits fondamentaux immédiatement*

Dépôt: le 17.01.2021 à 19:07

Pétitionnaire: Pascal Hansen

*Demande de pétition publique **1763** - Limitation du nombre de propriétés par ménage pour donner droit à tout le monde d'être propriétaire*

Dépôt: le 18.01.2021 à 08:58

Pétitionnaire: Rosa Maria Olivares Bejarano

*Demande de pétition publique **1765** - Unerkennung vum BTS Diplom (Bac+2) am staatlechen Salairessystem*

Dépôt: le 18.01.2021 à 18:48

Pétitionnaire: Sarah Volz

*Demande de pétition publique **1769** - Respect de la vitesse dans les VILLAGES*

Dépôt: le 24.01.2021 à 18:00

Pétitionnaire: Daniel Theis

*Demande de pétition publique **1739** - Pour le contrôle systématique par vidéosurveillance et la sanction effective et immédiate par les agents CFL et de sécurité du non-respect des gestes barrière dans les transports publics, les quais et les arrêts de bus.*

Dépôt: le 22.12.2020 à 14:02

Pétitionnaire: Gabrielle Koeune

*Demande de pétition publique **1748** - STOP à cette dictature sanitaire !*

Dépôt: le 04.01.2021 à 22:48

Pétitionnaire: Jorge Dos Santos

PETITION PUBLIQUE 1759

Intitulé de la pétition:

Vereinfachung des Rückerstattungsverfahrens der CNS durch digitale Einreichung

But de la pétition:

Mit der Petition soll erreicht werden, dass die Versicherten keine Original-Rechnungen mehr an die CNS senden müssten, um eine Erstattung zu erhalten. Stattdessen können die Rechnungen zum Beispiel über das System „MyGuichet“, vergleichbar mit der Steuererklärung, gescannt und zur direkten Bearbeitung an die CNS weitergegeben werden. Man spart zum einen das Versenden der Rechnungen per Post, dies führt zu einer schnelleren Bearbeitung der Rückerstattung und zum anderen können Rechnungen auf dem Postweg verloren gehen und müssen in diesem Fall erneut beim Behandler angefordert und mit entsprechender Bearbeitungsdauer eingereicht werden, da die Rechnungen auf gesichertem Weg der CNS zugestellt werden. Durch das bereits erfolgte Scannen kann der Vorgang sofort durch die automatisierte Vorprüfung laufen und bei positiver Prüfung direkt erstattet werden. Ziel: Beschleunigung der Bearbeitung von Rückerstattungen, Verringerung der Arbeitsbelastung, Kundenzufriedenheit verbessern, Zeitgewinn

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Die schnelle Erstattung von den im Voraus bezahlten Rechnungen der medizinischen Dienstleister bringt dem Versicherten den Vorteil, dass er sein Geld schneller zurück erhält, dies wäre vor allem bei höheren Rechnungsbeträgen sehr begrüßenswert, da nicht jede/-r Versicherte /-r auf eine Rückerstattung warten kann, dies auch im Hinblick auf Bearbeitungszeiten der CNS von acht bis zehn Wochen. Damit könnte eine Verbesserung der Kundenzufriedenheit erreicht werden. Gleichzeitig würde der Arbeitsaufwand für die Angestellten der CNS weitreichend minimiert werden, da viele Rechnungen nicht erst dort per Post angeliefert, manuell vorbereitet und sortiert werden müssten, um dann dort zum Scannen und zur weiteren Prüfung gebracht werden zu müssen. Rückfragen könnten ebenfalls über „MyGuichet“ erfolgen, was auch zu einem Zeitgewinn führen würde. Auch müssen die in Papier vorgelegten Belege nach der Bearbeitung nicht mehr zur Vernichtung gebracht werden, was auch eine Vermeidung von unnötigen Abfallbergen beiträgt. Zusammenfassung: Erhöhen der Kundenzufriedenheit durch schnellere Erstattung der Versicherungsleistung, Verringerung des Arbeitsaufwands, Abfallvermeidung, Beschleunigung der Abläufe, Erreichen einer höheren Digitalisierungsquote, die auch von der Regierung eingefordert wird

Dépôt: le 15.01.2021 à 21:59

Pétitionnaire: Volker Mayer

Adresse: 22a, Altschmiedestr., Bollendorf, 54669

Date de naissance: 12.03.1973

Lieu de naissance: Trier

PETITION PUBLIQUE 1760

Intitulé de la pétition:

Pour l'élection des Juges de Paix et des Procureurs d'État par les électeurs

But de la pétition:

Le but étant d'en finir avec le fossé qu'il y a entre des Juges de Paix et des Procureurs d'Etat omniprésents dans nos affaires qui occupent le citoyen de base et ces magistrats nommés dans une obscurité totale. L'élection des Juges de Paix et des Procureurs d'Etat mettrait les électeurs au centre de l'appareil judiciaire. Nous élisons bien les Bourgmestres, les Députés, mais les électeurs n'ont rien à dire sur la nomination des Juges de Paix et des Procureurs d'Etat qui sont investis des pouvoirs les plus extraordinaires et qui interviennent dans nos vies.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

De la même manière que notre démocratie exige que les électeurs élisent leur Bourgmestre, échevins et Députés, ce qui conduira à créer l'Executif pour gouverner et la Chambre des Députés pour voter des lois. Nous devons aujourd'hui plus que jamais nous poser pourquoi nous sommes écartés de la nomination des Juges de Paix et des Procureurs d'Etat, qui actuellement ne doivent rendre compte de leur travail aux électeurs.

Dépôt: le 16.01.2021 à 15:13

Pétitionnaire: Bob Moris

Adresse: 117a, rue de Luxembourg, Bertreange, 8077

Date de naissance: 23.08.1974

Lieu de naissance: Téhéran

PETITION PUBLIQUE 1762

Intitulé de la pétition:

Corona: all Geimpften soll seng Grondrechter direkt zrëckkréien / toute personne vaccinée doit récupérer ses droits fondamentaux immédiatement

But de la pétition:

Jiddereen, dee komplett géint de SARS-CoV-2-Virus geimpft gouf, soll nees direkt an de vun der Verfassung garantéierte Genoss vu senge Grondrechter kommen. Toute personne ayant été vaccinée contre le virus SARS-CoV-2 doit récupérer immédiatement ses droits fondamentaux garantis par la Constitution.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Zanter den éischten noutwendege Restriktiounen am Mäerz 2020 goufen duerch d'Chamber allerlee vun der Verfassung garantéiert Grondrechter vun de Leit ganz staark ageschränkt (Versammlungsverbuet, Couverfeu, Horesca-Verbued, Kulturell Aktivitéiten, Sport etc.). Mam Hiweis, dass d'Situatioun an de Spideeler riskéiert ausser Kontroll ze geroden, wann ze vill Infizierter mateneen d'Intensivstatiounen géingen iwwerlafen. Enn Dezember 2020 koumen dunn déi éischt Persounen an de Genoss vun enger Impfung, déi laut Regierung de beschte Wee ass, fir d'Pandemie an de Grëff ze kréien: "La vaccination est le moyen le plus efficace de prévenir les maladies infectieuses. Maintenant, grâce aux efforts conjoints de la communauté médicale globale, nous avons la chance d'avoir accès à des vaccins contre le SARS-CoV-2, ce qui constitue un élément essentiel dans la lutte contre la COVID-19 et nous aidera à juguler la pandémie et ses effets sur notre santé et notre société. Cela permettra de réduire les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. Le vaccin contribuera à sauver des vies et à utiliser au mieux nos ressources." Et mécht deemno kee Sënn méi, fir geimpfte Persounen déi selwecht Restriktiounen ze imposéieren, wéi deenen Net-Geimpften. Fir d'soziaalt, dat kulturellt an dat ekonomescht Liewen zu Lëtzebuerg net nach méi ze schiedegen, ass deemno déi direkt Ophieweung vun de Restriktiounen fir geimpfte Leit déi eenzeg logesch Konsequenz. Depuis les premières restrictions nécessaires en mars 2020, la Chambre des députés a restreint de façon considérable les droits fondamentaux des gens garantis par la Constitution (interdiction de se rassembler, couvre-feu, fermetures dans le secteur Horesca, activités culturelles, sport etc.). Et cela en précisant que la situation dans les hôpitaux risquerait d'échapper au contrôle si trop de personnes infectées y inondent les stations de soins intensifs. Les premières personnes avaient la chance fin décembre 2020 de se faire vacciner. Un vaccin, qui selon le gouvernement, serait la meilleure méthode de remédier à la pandémie: "La vaccination est le moyen le plus efficace de prévenir les maladies infectieuses. Maintenant, grâce aux efforts conjoints de la communauté médicale globale, nous avons la chance d'avoir accès à des vaccins contre le SARS-CoV-2, ce qui constitue un élément essentiel dans la lutte contre la COVID-19 et nous aidera à juguler la pandémie et ses effets sur notre santé et notre société. Cela permettra de réduire les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. Le vaccin contribuera à sauver des vies et à utiliser au mieux nos ressources." Il ne fait donc aucun sens d'imposer aux personnes vaccinées les mêmes restrictions qu'aux non-vaccinés. Afin de ne nuire d'avantage à la vie sociale, culturelle et économique du Luxembourg, la levée immédiate des restrictions pour les personnes vaccinées en est le corollaire.

Dépôt: le 17.01.2021 à 19:07

Pétitionnaire: Pascal Hansen

Adresse: 68, rue de la Chapelle, Differdange, L-4528

Date de naissance: 04.03.1971

Lieu de naissance: Dudelange

PETITION PUBLIQUE 1763

Intitulé de la pétition:

Limitation du nombre de propriétés par ménage pour donner droit à tout le monde d'être propriétaire

But de la pétition:

Eviter la especualtion et la flambée des prix

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

L'Essentiel vient de publier aujourd'hui 15/01/2021 que les prix du logement au Luxembourg ont augmenté de 13,6% au troisième trimestre 2020 par rapport au troisième trimestre 2019. Ceci est une situation honteuse et insoutenable. Ceci n'est dû qu'au fait que il n'y a pas assez de logement pour tous les habitants et ce parce que d'une on ne construit pas assez, et de deux, parce qu'il y a des fonds d'investissement et des familles fortunées qui décident d'investir dans la brique et y achètent beaucoup trop de biens à des prix monstrueux, faisant donc exploser les prix. Certaines familles/fonds possèdent plus de 100 appartements à Luxembourg ! tandis que d'autres ne peuvent même pas s'n acheter 1 seul pour y vivre. L'accès au logement doit être garantie pour tous, c'est un droit. Il faut interdire la propriété de plus de 5 logements à Luxembourg par la même famille ou fond d'investissement. Stop à l'spéculation et la flambée des prix ! Ceux possédant plus de 5 logements devront les mettre en vente dans l'espace de 10 ans, permettant ainsi de baisser les prix.

Dépôt: le 18.01.2021 à 08:58

Pétitionnaire: Rosa Olivares

Adresse: 4b, ennert dem bierg, Sandweiler, 5244

Date de naissance: 07.05.1978

Lieu de naissance: Madrid

PETITION PUBLIQUE 1765

Intitulé de la pétition:

Unerkennung vum BTS Diplom (Bac+2) am staatlechen Salairaessystem

But de la pétition:

Zil ass Unerkennung vum BTS Diplom (Bac +2) am staatlechen Salairaessystem.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Den Lëtzebuerger Schoulsystem bitt den BTS (Bac+2) an verschiddenen Sektouren un, mais den Lëtzebuerger Staat erkennt en net am staatlechen Salairaessystem un. Vir den Ofstand vum Salaire teschend der jëtzege B1 an A2 carrière ze verréngere, kéint eng A3 carrière am Salairaessystem dobäifügt ginn. Heibäi ass Ausschlaggebend, dass den BTS vum schouleschen Ofschloss méi no un engem Bachelor (A2) wei un engem sekundärsofschloss (B1) ass.

Dépôt: le 18.01.2021 à 18:48

Pétitionnaire: Sarah Volz

Adresse: 18, Tom, Eschweiler, 9651

Date de naissance: 16.07.1990

Lieu de naissance: Esch Alzette

PETITION PUBLIQUE 1769

Intitulé de la pétition:

Respect de la vitesse dans les VILLAGES

But de la pétition:

installer des feux comportementaux pour respecter la vitesse dans les villages . Pour sécuriser les piétons et éviter des accidents et en plus d'apprendre de la discipline aux conducteurs . Mais attention ce système ne rapporte rien à l'état alors il faut s'accrocher pour avoir un résultat.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

supprimer le danger sur les routes dans les villages

Dépôt: le 24.01.2021 à 18:00

Pétitionnaire: Daniel Theis

Adresse: 4A, Cité Jean Hientgen, Reisdorf, 9390

Date de naissance: 28.08.1950

Lieu de naissance: Esch-Alzette

PETITION PUBLIQUE 1739

Intitulé de la pétition:

Pour le contrôle systématique par vidéosurveillance et la sanction effective et immédiate par les agents CFL, les exploitants de bus et les agents de sécurité du non-respect des gestes barrière dans les transports publics, sur les quais et aux arrêts de bus.

But de la pétition:

Protéger la santé des passagers utilisant les moyens de transport publics. Aider à finir la propagation du virus Covid19. Responsabiliser les citoyens. Sensibiliser à la solidarité.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

La pandémie concerne tous les gens. Beaucoup respectent scrupuleusement les gestes barrière et contribuent ainsi à protéger les autres personnes d'une contamination avec le virus. Dans la plupart des cas, la distance de 2m ne peut pas être respectée dans les trains, trams et bus, ainsi que sur les quais et aux arrêts de bus et de tram. Force est de constater que de nombreuses personnes ne mettent pas le masque, laissent le nez découvert, mangent, boivent et parlent sans mettre le masque. Sur les quais et aux arrêts de bus et de tram, beaucoup fument.

Cela expose les autres passagers à un malaise et au risque de contamination par le virus Covid19.

Les transports publics doivent transmettre les vidéos de la vidéosurveillance à la police pour verbaliser les contrevenants. De plus, leurs agents doivent (pouvoir) expulser les contrevenants. Il existe presque partout des caméras et des logiciels détectant nez et bouches non-couverts pendant un certain laps de temps, p.ex. 10 secondes.

Vu que les derniers mois ont montré que tous les gens ne respectent pas les règles barrière de leur propre gré et afin de garantir la sécurité des personnes dans les transports publics qui respectent les règles, la sanction systématique des contrevenants (amende, expulsion etc.) est nécessaire. Ceci vaut d'autant plus que les agents des CFL et de sécurité, ainsi que les chauffeurs de bus travaillant dans les transports publics font que certaines personnes mettent le masque au vu d'un contrôle, mais l'enlèvent à nouveau après le passage des contrôleurs.

De même, sur les quais et dans les arrêts de bus. Il faut une base légale claire pour que les gens qui ne mettent pas (ou pas correctement) le masque, mangent, boivent, fument ou parlent, soient rappelés à l'ordre et sanctionnés.

Des activités de très courte durée, telles que se moucher, mettre un bonbon/chewing-gum dans sa bouche ou boire une gorgée, sont toujours permises. Ces activités durent au maximum entre 2 et 7 secondes, ont une faible fréquence et constituent un risque très menu de contamination.

Dépôt: le 22.12.2020 à 14:02

Pétitionnaire: Gabrielle Koeune

Adresse: 4, Schoulbiërg, Pintsch, 9767

Date de naissance: 31.12.1968

Lieu de naissance: Luxembourg

PETITION PUBLIQUE 1748

Intitulé de la pétition:

STOP à cette « dictature sanitaire » !

But de la pétition:

Inciter l'Etat à arrêter d'imposer des lois disproportionnées dans le cadre des mesures prises pour ralentir la propagation du COVID-19.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

La question importante à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est de savoir si la nécessité de réduire la transmission du COVID-19 doit justifier la perte de vie privée et des libertés qui l'accompagnent.

Or, les mesures de maintien à domicile visant à ralentir la pandémie ne doivent pas être prises au détriment des droits de l'Homme.

C'est un fait que ces restrictions liberticides diminuent les possibilités pour l'opposition et les personnes ayant des points de vue différents d'être entendues et d'avoir une influence sur les décisions prises.

En outre, les couvre-feu peuvent déclencher une plus grande incidence de la violence domestique pour des raisons telles que le stress accru, les conditions de vie exigües et difficiles, et l'effondrement des mécanismes de soutien communautaire.

Par conséquent, le gouvernement devrait éviter d'imposer des restrictions radicales à la liberté de mouvement et à la liberté individuelle, surtout lorsqu'elles ne sont scientifiquement pas justifiées comme par exemple pour la fermeture des restaurants.

Enfin, fermer les écoles ne fait que perturber les élèves: En temps de crise, les écoles procurent aux enfants un sentiment de stabilité et de normalité et leur assurent une routine et un soutien émotionnel pour faire face à une situation changeante.

Ceci sans compter les conséquences psychologiques de l'isolement.

Dépôt: le 04.01.2021 à 22:48

Pétitionnaire: Jorge Dos Santos

Adresse: 36, Burgronn , Esch-sur-Alzette, 4039

Date de naissance: 17.04.1985

Lieu de naissance: Tondela